

Crédulité et mauvaise foi

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **31 (1923)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est une figure bien sympathique qui disparaît des réunions de notre Direction, et la mort du D^r Schenker fait un très grand vide au sein des membres dirigeants de la Croix-Rouge suisse.

Le lieutenant-colonel Schenker, décédé le 15 novembre 1922, était le plus ancien membre de la Direction dont il faisait partie depuis 1893; il en avait été nommé secrétaire dès ce moment et occupa ce poste honorifique jusqu'en 1898, au moment où fut créé le secrétariat permanent avec le D^r Sahli comme secrétaire général.

Dévoué au secourisme, le D^r Schenker fut un des fondateurs de l'œuvre des samaritains en Suisse, et nul mieux que lui ne sut défendre par la plume et par la parole cette institution qu'il n'a cessé de chérir. Tous ceux qui ont connu cet homme de bien se rappellent combien la Croix-Rouge et les samaritains lui tenaient à cœur, ce qu'il fit pour les unir plus étroitement pour le plus grand bien de ces deux associations, et tous les services qu'il sut leur rendre.

Sa bonhomie, sa grande bonté, sa modestie, son affabilité resteront proverbiales,

aussi bien dans sa ville natale, Aarau, où il dirigea longtemps le service de médecine interne de l'Hôpital cantonal, que dans ce home d'enfants qu'il a fondé et dirigé avec amour jusqu'à sa mort. Pour connaître et apprécier ce médecin consciencieux à sa juste valeur, il fallait le voir au milieu de tous les petits de cette institution qu'il dirigeait en souriant à chacun, comme s'il eût été le grand-père chéri de tous ces bambins chétifs et anémiques qu'il recueillit pendant tant d'années sous son propre toit.

A un idéalisme merveilleux, le D^r Schenker joignait un grand bon sens et un esprit pratique largement ouvert à toutes les innovations dans le domaine de l'hygiène, du secourisme et de la médecine. Aussi tous ses collègues de la Croix-Rouge, tous ses confrères et tous ses amis lui garderont-ils toujours un souvenir particulièrement reconnaissant et respectueux.

Que sa famille en deuil veuille bien recevoir ici l'expression sincère de notre sympathie affectueuse.

Crédulité et mauvaise foi

N'est-il pas extraordinaire de devoir constater que la crédulité du peuple suisse est telle qu'on s'adresse encore constamment chez nous aux charlatans, rebouteurs, mèches et herboristes, tous gens plus ou moins dangereux parce que plus ou moins ignorants!

S'il est vrai que la loi votée par la Landsgemeinde de Glaris en 1920, alors que les charlatans pulullaient dans ce canton, les a fait disparaître presque complètement, nous voyons par contre que la votation populaire du 30 avril 1922 au-

torise l'établissement des « guérisseurs » dans le canton des Grisons. Mais l'Eldorado des charlatans doit être sans contredit au canton d'Appenzell Rh.-Ext., où l'on en compte plus que de médecins patentés (35 contre 26, en 1921).

Une statistique établie en 1921 signale 35 charlatans exerçant leur métier dans le canton d'Appenzell Rh.-Ext., 29 dans le canton de Berne, 20 dans le canton de Bâle-campagne, 17 dans le canton de Genève, 16 dans le canton de Vaud, 10 dans le canton de Neuchâtel, 106 dans

d'autres cantons, soit au total au moins 198 personnes pratiquant en fait la médecine dans notre pays, sans posséder le diplôme fédéral donnant droit d'exercer l'art de guérir.

Si la plupart n'emploient que des drogues anodines qu'ils font payer 10 fois, 50 fois ou même 1000 fois leur valeur ¹⁾, il y en a d'autres qui mélangent aux drogues qu'ils offrent à des prix fabuleux, des substances dangereuses: digitale, tartre stibié, strychnine, etc., dans des proportions qui sont loin d'être inoffensives.

La réclame que font les vendeurs est souvent très habile; ils font paraître des attestations tendant à prouver que les remèdes qu'ils recommandent sont infailibles. Trop souvent ces attestations sont inventées de toutes pièces. C'est ainsi qu'un guérisseur du canton de Glaris publiait 19 lettres signées de clients reconnaissants et vantant ses drogues. L'enquête faite par le département de police a prouvé que 12 des signataires n'existaient pas et que les 7 autres ne s'étaient jamais adressés à l'individu en question!

Mais la crédulité humaine est infinie, et l'on trouvera toujours des gens qui ajoutent foi à « ce qui est imprimé ».

En général les charlatans ne sont point prophètes en leur pays, mais, du canton où ils ont élu domicile, ils inondent de leurs réclames et de leurs produits tous les autres cantons et font des dupes partout. Leur clientèle se recrute au loin; le traitement a lieu par correspondance, et

¹⁾ On peut citer par exemple un remède contre la toux, contenant un peu d'ammoniaque et de graisse de chien, vendu fr. 6 par un charlatan de Bâle-campagne, et dont le prix de revient est de quelques centimes.

Une potion contre les troubles de menstruations, prônée par un charlatan, a été examinée récemment. L'analyse officielle a démontré que ce « remède » ne contenait que du thé de camomille et une essence odorante. Son prix de vente atteignait presque 1000 fois sa valeur vénale réelle!

L'envoi des médicaments se fait contre remboursement, ce qui permet aux mèches de réaliser de jolis bénéfices. Le tribunal de Zurich a pu fixer le chiffre approximatif d'affaires de plusieurs charlatans; ce chiffre annuel variait entre fr. 10 000 et 15 000, il dépassait même fr. 120 000 pour un individu particulièrement actif. On n'ignore pas du reste qu'un grand nombre de charlatans laissent à leurs héritiers des fortunes de quelques centaines de mille francs.

Il est particulièrement intéressant de connaître les professions antérieures des charlatans qui sont encore si nombreux dans nos cantons. Le Dr Hunziker, médecin de ville à Bâle, a eu la curiosité d'identifier en 1914 la profession de 187 d'entre eux: 28 étaient des agriculteurs, 11 des ouvriers de fabrique, 8 des aubergistes, 6 des instituteurs, 6 des infirmiers, 5 d'anciens commis, 4 des employés de chemin de fer, 3 des jardiniers, 2 des cordonniers, puis encore des cochers, bouchers, tapissiers, employés de tramways, etc.

On se rend compte à quel point ces personnes ne peuvent rien savoir de l'art de guérir, à quel point dès lors les traitements institués par eux ne peuvent être que de nul effet, voire même dangereux. Oui, dangereux, et nous n'en voulons donner que deux exemples particulièrement caractéristiques et édifiants.

Un charlatan établi en Suisse fut atteint lui-même de variole (petite vérole). Ne se rendant pas compte de la nature de sa maladie qu'il ne connaissait pas plus que celles qu'il traitait, il continua à recevoir des clients. C'est ainsi qu'il communiqua l'infection à 45 personnes, dont onze moururent!

Le Dr de Segesser rapporte récemment dans le *St. Galler Tagblatt* le fait suivant: La femme d'un boucher consultait en février 1921 un médecin de la ville,

parce qu'elle avait constaté un noyau dur dans le sein droit. Après examen minutieux, le médecin engagea sa cliente à se soumettre immédiatement à une opération qui paraissait s'imposer d'autant plus qu'une sœur et une proche-parente de la malade avaient eu des affections cancéreuses.

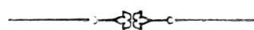
La cliente ne suivit pas cet avis judicieux, mais s'adressait alors à l'un des nombreux « guérisseurs » de Hérisau, qui lui affirma qu'il n'y avait pas trace de cancer (ce qu'il constatait en examinant l'œil!) et que tout rentrerait dans l'ordre au moyen de certaines compresses. Le traitement se poursuivit pendant plusieurs mois. L'aggravation — niée du reste par le charlatan ignare — devint telle que bientôt toute la poitrine fut envahie par le cancer qui s'étendit aussi du côté du

cœur et des poumons, provoquant des douleurs intolérables.

La mort vint enfin délivrer la malade de ses souffrances.

Si cette malade avait suivi le conseil initial du docteur, alors que la tumeur était encore petite et circonscrite, une opération l'aurait sans doute définitivement délivrée de ce cancer au début; la patiente aurait pu être guérie.

Tout commentaire paraît superflu. Qu'on nous permette cependant de mettre en garde nos gens contre cette crédulité excessive, contre cette confiance incroyable et ridicule qu'on accorde encore trop souvent dans notre pays à des individus qui n'ont cure de la santé des naïfs qui s'adressent à eux, mais ne songent qu'à remplir leur portemonnaie aux dépens de ces gogos.



Siège improvisé pour le transport de blessés

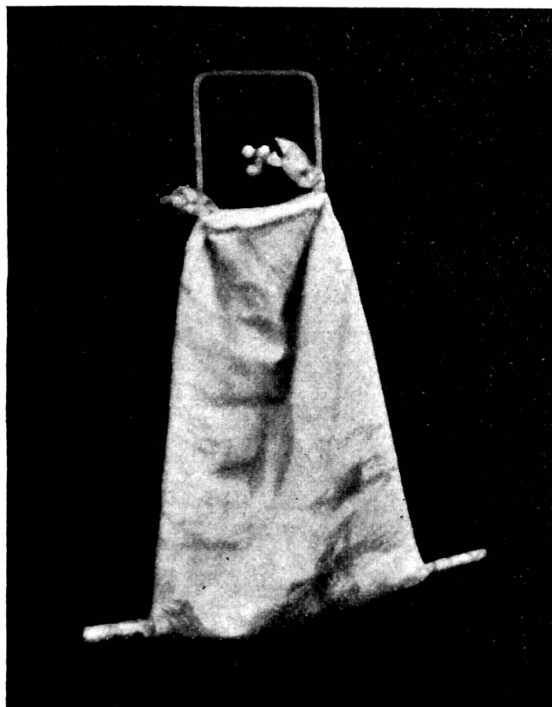


Fig. 1. Siège improvisé pour le transport assis: un sac, un bâton, une corde de 1 m. 50.

Dans le numéro du 1^{er} octobre du *Rote Kreuz*, l'aide-instructeur des troupes du Service de santé suisse, M. Hummel, décrit

une manière pratique de transporter un sinistré sur un siège improvisé.

Lorsqu'arrive un accident, il est rare